

COMMUNE DE SAINTE.FOY.TARENTEAISE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 11 mars 2014

Etaient présents :

Mr, **Raymond BIMET**

Maire

Mrs Henri ANSELME MARTIN, Bertrand MERCIER, René-Louis MERCIER, Léon EMPEREUR

Adjoint

Mmes Annick RECORDON Suzanne MACCINES

Mrs Vincent CHARRIERE, Jean Louis AUGAGNEUR, Benjamin DUBOIS.

Mr Richard CUNDALE arrive à 21H15.

Conseillers Municipaux

Absents/ Excusés :

Mme Claudine FREITAS

Mrs Jean-Louis OTTOBON, Gwilem ROBELOT,

Mme Annick RECORDON a été élue secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

Mr Raymond BIMET Maire quitte la salle pour la présentation et le vote des comptes administratifs

C.C.A.S. :

↪ **APPROUVE** le Compte Administratif 2013 du Centre Communal d'Action Sociale qui se solde par un excédent global de clôture de **2 371.97€**, solde correspondant au résultat du compte de gestion de Mr le Receveur Municipal.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

↪ **APPROUVE** le Compte Administratif 2013 du Service de l'eau et de l'assainissement qui se solde par un excédent global de clôture de **328 746.79 €**, solde correspondant au résultat du compte de gestion de Mr le Receveur Municipal.

REGIE ELECTRIQUE

↪ **APPROUVE** le Compte Administratif 2013 de la Régie Electrique qui se solde par un excédent global de clôture de **170 761.38 €**, solde correspondant au résultat du compte de gestion de Mr le Receveur Municipal,

↪ **DECIDE D'AFFECTER** les résultats de la section d'exploitation de l'exercice 2013, qui s'élève à la somme de **509 439.33€** :

.au compte 1068 "Affectation des résultats" pour **399 758.09 €**

.au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" pour le solde, soit **109 681.24€**

REMONTEES MECANIQUES

↪ **APPROUVE** le Compte Administratif 2013 des Remontées Mécaniques qui se solde par un excédent global de clôture de **443 119.65 €**, solde correspondant au résultat du compte de gestion de Mr le Receveur Municipal,

↪ **DECIDE D'AFFECTER** les résultats de la section d'exploitation de l'exercice 2013, qui s'élève à la somme de **1 829 829.73 €** :

.au compte 1068 "Affectation des résultats" pour **1 386 711 €**

.au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" pour le solde, soit **443 118.73 €**

COMMUNE

☞ **APPROUVE** le Compte Administratif 2013 de la Commune qui se solde par un excédent global de clôture de **655 148.95€**, solde correspondant au résultat du compte de gestion de Mr le Receveur Municipal.

☞ **DECIDE D'AFFECTER** les résultats de la section d'exploitation de l'exercice 2013, qui s'élève à la somme de **967 152.37€** :

.au compte 1068 "Affectation des résultats" pour **312 003.42 €**

.au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" pour le solde, soit **655 148.95€**

Mr **Raymond BIMET** Maire rejoint l'assemblée

☞ **APPROUVE** le Budget Primitif 2014 du C.C.A.S., qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **2 872 €**
- Section d'investissement : **0 €**

☞ **APPROUVE** le Budget Primitif 2014 du Service Eau et Assainissement qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **975 516 €**
- Section d'investissement : **946 627 €**

☞ **APPROUVE** le Budget Primitif 2014 de la Régie Electrique de Sainte-Foy-Tarentaise qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **1 953 872 €**
- Section d'investissement : **744 080 €**

☞ **APPROUVE** le Budget Primitif 2014 des Remontées Mécaniques de Sainte-Foy-Tarentaise qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **2 421 384 €**
- Section d'investissement : **2 965 698 €**

☞ **APPROUVE** le Budget Primitif 2014 de la Commune de Sainte-Foy-Tarentaise qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **4 797 723 €**
- Section d'investissement : **880 421 €**

☞ **PROPOSE** de retenir les dates d'ouverture de la station de Sainte Foy Tarentaise pour la prochaine saison comme suit :

- Ouverture de la station le Samedi 13/12/2014
- Fermeture de la station le Dimanche 12/04/2015

Raymond BIMET Maire rappelle qu'après avoir interrogé l'Office du Tourisme, il semble que les hébergeurs soient d'avis commun pour une fermeture de la station au 19 avril 2015. Il ajoute, qu'en ce qui concerne la date d'ouverture de la station, les avis sont plus partagés. Certains souhaitent que la station ouvre le 20 décembre, d'autres 1 semaine plus tôt.

Léon EMPEREUR et Vincent CHARRIERE souhaitent que la station ouvre le 13 décembre, afin que les propriétaires puissent profiter de leur bien, avant les vacances (périodes de location). Ils ajoutent qu'avec l'évolution du climat, les fins de saison sont plus délicates au niveau de l'enneigement que les débuts de saison.

Raymond BIMET précise que si le Conseil Municipal demande à S.F.T.L.D. d'ouvrir une semaine avant, il faudra fermer la station une semaine plus tôt.

Vincent CHARRIERE demande que les heures d'ouverture des remontées mécaniques soient plus régulières et plus élargies au printemps. Il regrette également que le damage des pistes de ski ne soit pas réalisé plus régulièrement comme par avant.

René-Louis MERCIER s'abstient.

☞ **AUTORISE** le Maire à déposer le permis de construire pour la création d'une piste de ski sur le secteur de Camp Filleul.

✚ **AUTORISE** l'hôtel –restaurant « Le Monal » à implanter une terrasse sur le domaine public à proximité de l'Eglise (trois places de stationnement) et **FIXE** le montant de la redevance annuelle à 1 500€.

✚ **AUTORISE** le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Savoie pour solliciter l'aide la plus élevée ainsi que l'autorisation de Monsieur le Président du Conseil Général afin de pouvoir engager l'étude avant octroi de la subvention sans en perdre le bénéfice.

✚ **ACCEPTE** de verser une subvention complémentaire de **1500€** au ski club de Sainte-Foy-Tarentaise pour l'organisation de la course « les Ecureuils d'Or »

✚ **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes de bois pour l'année 2014.

✚ **ACCEPTE** l'échange de la parcelle H 2145 (60m²), lieu-dit Aux Frênes, propriété de l'indivision CHAUDAN, contre la parcelle communale H 448 (42m²), lieu-dit La Thuile, **FIXE** le prix des lots respectifs à 45 000 € chacun en tenant compte de la présence des garages bâtis,

✚ **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles G 1329 (620 m²) et G 1330 (2 450 m²), lieu-dit « Le Fenil », propriété de Mr Michel EMPEREUR, et **MAINTIENT** le prix d'acquisition de ces parcelles au prix fixé par les services des Domaines soit 921 € pour la totalité.

✚ **ACCEPTE** les termes de la Convention tripartite d'occupation de la parcelle H1 pour une station radioélectrique de la société BOUYGUES S.A. et notamment sa durée de 12 ans renouvelables par périodes de 12 ans, et **MAINTIENT** le prix de cette occupation à 3 950 € nets par an révisables selon l'indice du coût de la construction de l'INSEE.

Mr Richard CUNDALE Conseiller Municipal rejoint la séance à 21H00

✚ **ACCEPTE** d'accorder aux époux CHAUDAN une servitude de droit de vue sur la parcelle communale G 1356, de même qu'une servitude de droit de stationnement sur cette parcelle G 13546 à hauteur des besoins créés par le projet de rénovation de ce chalet, et enfin un droit d'accès par des véhicules motorisés, conformément à l'usage actuel qui s'effectue sur les parcelles communales D 1 et G 1356, **CHARGE** Mr et Mme CHAUDAN Alain et Marie de faire établir un acte notarié de servitude pour ces différentes autorisations et **ACCORDE** ces servitudes à titre gracieux,

✚ **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle K 1603 (65 m²), lieu-dit « Au Plan », propriété de Mr Louis SOCQUET-CLERC et **FIXE** le prix d'acquisition de cette parcelle au prix de 1€/m² (zone NC du POS),

✚ **ACCEPTE** l'échange de la parcelle K 1599 (215 m²), lieu-dit « Au Plan », propriété de Mr & Mme Daniel PEZET, contre la parcelle communale I 1215 (240m²), lieu-dit Aux Cornes, et **FIXE** le prix de chacune des parts à 215 € (zone NC du POS), l'échange se faisant sans soulte.

✚ **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle I 2151 (186 m²) et d'une partie de la parcelle K 1326 (environ 25m² sur les 789m² de la parcelle), lieu-dit « Au Plan », propriété de Mr et Mme MAISONNEUVE Guy et **FIXE** le prix d'acquisition de ces terrains au prix de 1€/m² (zone NC du POS)

La séance se termine à 21h30

Le Secrétaire de Séance
Annick RECORDON

Le Maire
Raymond BIMET